

**Certificat de conformité**

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP ou non aménagés)

Je soussigné IVECO France 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur certifié :

Que le véhicule livré en châssis-cabine: (voir nota 1)

(2) Dénomination :

(D.1) Marque	IVECO
(D.2) Type Variantes Versions	35J15B43A37
(D.3) Dénomination commerciale	35C15 D
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	ZCFC35A8005650717
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible	3500 Kgs
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service en l'état (PTAC)	3500 Kgs
(F.3) Masse en charge maximale de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)	7000 Kgs

(J) Catégorie internationale

(J.1) Genre national

N1  
CTTE

(K) Numéro de la réception par type

(P.1) Cylindrée

(P.2) Puissance nette maximale

(P.3) Source d'énergie

(P.6) Puissance administrative

(S.1) Nombre de places (y compris celle du conducteur)

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant

P 2379-06-00  
2287 Cm<sup>3</sup>  
107 kW  
GO  
10 CV  
7  
78 central dans l'empattement  
2625 tr/min

(V.9) Classe environnementale

70220\*0376B

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;

Que le véhicule sort de nos usines le 11/01/07

Pour être livré à :

Fait à Trappes, le 11/01/07

**IVECO L.V.I.**

56, route de Grenoble

69800 SAINT-PRIEST

Tél : 04 72 20 47 47 - Fax : 04 72 20 08 37

N° Siret 339 315 608 00051

(\*) Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota 1. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1994 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1994 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe;

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;

- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

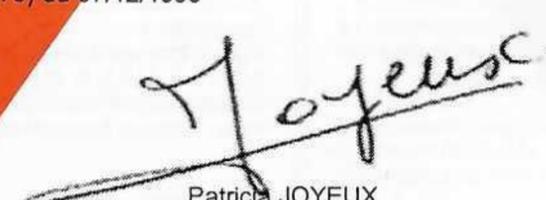
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;

- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999

Trappes, le :26 janvier 2007


  
Patricia JOYEUX

(par délégation spéciale du président)

**ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES**

Je soussigné IVECO France 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur certifié :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci dessus sort de nos usines équipé de :

1) Réservoir à carburant	:
- Nombre	: 1
- Capacité	: 70 Litres
- Emplacement	: Gauche
- Matière	: Plastique
3) Véhicule livré en version	: en châssis-cabine: (voir nota 1)
11) Type de moteur	: F1CE0481F*A
13) Type de protection AR	: Entité technique (avec marquage)
16) Dispositif de sécurité	:
ABS	: Oui
ASR	: Non
ESP	: Non